



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 20905

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le traitement des enfants autistes ou présentant des troubles du développement et du comportement. En effet, depuis plus de trente ans la recherche internationale a développé une nouvelle méthode traitement, dite ABA, basée sur l'analyse appliquée du comportement, qui semble produire des résultats scientifiques très encourageants. Les parents d'enfants ayant suivi ce traitement semblent également très satisfaits de celui-ci. Malheureusement, bien que ce traitement soit aujourd'hui reconnu dans de nombreux pays occidentaux, il ne l'est toujours pas en France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser sa position ainsi que ses intentions concernant la reconnaissance de ce traitement en France.

Texte de la réponse

Les traitements d'inspiration comportementaliste pour la prise en charge de l'autisme sont peu répandus en France. Parmi ces traitements, il est le plus souvent fait référence à la méthode Lovaas (ABA : Applied Behavior Analysis), essentiellement développée aux États-Unis. Des études internationales se sont intéressées à cette méthode d'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints d'autisme. Cette question demeure au centre des travaux du Comité de réflexion et de propositions sur l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED), et en particulier du groupe scientifique qui a été constitué en son sein, mis en place en avril 2007. Les experts s'accordent sur la nécessité et l'urgence de définir un socle consensuel de bonnes pratiques de prise en charge des personnes atteintes d'autisme, permettant de développer, sans attendre, toute l'offre adaptée garantissant le respect et le bien-être des personnes et de leurs familles. Dans les faits, de nombreux établissements sanitaires ou médico-sociaux adaptent l'offre de prise en charge en diversifiant la palette des interventions thérapeutiques, ces dernières relevant de différentes méthodes et approches selon les besoins des personnes souffrant de ces troubles. Le nouveau plan autisme 2008-2010, qui a été présenté le 16 mai 2008, permettra de poursuivre et d'accentuer les actions dans l'intérêt des personnes autistes et de leurs familles, en particulier pour le diagnostic précoce, la formation des professionnels, la recherche ainsi que pour les conditions de prise en charge et d'accompagnement des enfants autistes. Par ailleurs, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, mise en place courant 2007, a prévu pour son programme 2008 des analyses en vue de recommandations de bonnes pratiques relatives à la prise en charge des personnes autistes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20905

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3195

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4942